

A Saint-Just-Malmont, le 19 mars 2024

REFERENCE : L_2024_022

OBJET : Déploiement de colonnes 1^{ère} phase – Saint-Ferréol-d'Auroure

Madame, Monsieur,

Afin d'optimiser le service de collecte, le SICTOM Velay Pilat fait évoluer son fonctionnement pour le ramassage des Ordures Ménagères Résiduelles (Bac verts) et du Tri Sélectif (Bacs jaunes). En effet, une réorganisation des points de collecte va être mis en place progressivement à compter de 2024.

Soutenu financièrement par CITEO, le syndicat s'est lancé dans un projet de déploiement de colonnes aériennes et semi-enterrées pour remplacer les bacs verts et les bacs jaunes. Ces colonnes (Ordures Ménagères ou Tri Sélectif) ont une plus grosse capacité de stockage :

1 colonne = 7 bacs collectifs

Ce changement s'opèrera sur la commune de **Saint-Ferréol-d'Auroure** à partir de **mars 2024** avec :

- La création de **8 sites (Ordures Ménagères / Tri sélectif)**
 - Auroure (1 ordures ménagères et 1 tri sélectif)
 - Gymnase (1 ordures ménagères, 1 tri sélectif et 1 verre)
 - Lotissement Merisier (1 ordures ménagères et 1 tri sélectif)
 - Lotissement Plein Soleil (1 ordures ménagères et 1 tri sélectif)
 - Lotissement La Plaine (1 ordures ménagères et 1 tri sélectif)
 - Route d'Auvergne CTM (1 ordures ménagères et 1 tri sélectif)
 - Route d'Auvergne au carrefour (1 ordures ménagères, 2 tri sélectif et 1 verre)
 - Rue Denis Peyrard (1 ordures ménagères et 1 tri sélectif)
- La création de **1 site (Ordures Ménagères / Tri sélectif / Verre)**
 - Ecole rue courbon (1 ordures ménagères, 1 tri sélectif et 1 verre)

*Toutes les colonnes installées sont aériennes

SICTOM VELAY PILAT

13 route de l'Innovation - Z.I. La Garnasse / La Font du Loup - 43240 Saint-Just Malmont
accueil@sictomvelaypilat.fr - 04 77 35 69 64

www.sictomvelaypilat.fr



Ce changement entraînera la suppression progressive des bacs poubelles collectifs d'ordures ménagères et de tri sélectif.

La mise en place de ce nouveau dispositif comporte de nombreux avantages :

- **Meilleure performance de tri** avec un geste de tri facilité par le regroupement des colonnes en points d'apport volontaire ;
- **Meilleure intégration paysagère** avec des colonnes plus esthétiques que des bacs et une implantation stable permettant d'éviter les envols ou les déplacements de conteneurs ;
- **Maîtrise des dépenses et moins d'impact carbone** : maîtrise de la masse salariale, moins de consommation de carburant, moins de rotations de camions ;
- **Amélioration de la qualité de travail des agents** avec moins de pénibilité ;
- **Limitation des déchets déposés** car moins de déchets volumineux seront retrouvés dans les colonnes équipées d'une trappe de dépôt ;
- **Augmentation de la capacité de stockage** avec moins de conteneurs qui débordent.

Ensemble agissons pour un territoire plus responsable et plus durable !

Le Président,

Frédéric GIRODET